

RÈGLEMENT CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'OPÉRATION « MON MOTO-TRIP ECORESPONSABLE AVEC LAURENT COCHET »

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Banque Postale Consumer Finance, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 71 085 000 € sise 1 avenue François Mitterrand, à La Plaine Saint-Denis 93212, immatriculée au RCS de Bobigny n°487 779 035 (ci-après « **la Société Organisatrice** »), organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Mon moto-trip écoresponsable avec Laurent Cochet** » (ci-après désigné l'« **Opération** »), du 4 septembre 2023 - 10h00 au 17 septembre 2023 - 23h59.

L'Opération est organisée par la Société Organisatrice avec l'assistance de ses prestataires, agissant au nom et pour le compte de la Société Organisatrice :

- **La Société 1000mercis, agissant sous sa marque Numberly**, Société Anonyme au capital de 290.228,40 euros, située au 28 rue de Châteaudun, à Paris, 75009 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, n° 429 621 311 (ci-après désigné le « **Prestataire Numberly** ») ;
- **LOLO PROD**, société unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 2500 euros, dont le siège social est situé au 124 Grande Rue 92190 Meudon, immatriculée au RCS Nanterre 802 817 106 (ci-après désigné le « **Prestataire LP** ») ;

Pour les besoins des présentes et dans l'ensemble du présent règlement (ci-après désigné le « **Règlement** »), les dates et heures seront celles de Paris, France.

L'Opération est accessible à partir du site Internet suivant :

<https://surlaroutedevosprojets.labanquepostale.fr/mon-projet-plus-responsable/encourager-pratiques-durables/mototrip-ecoresponsable-avec-laurent-cochet>

(ci-après dénommé le « **Site** »), ou le cas échéant sur tout autre site web de substitution.

L'Opération, le Site et l'interprétation du Règlement sont soumis au droit français.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Le fait de s'inscrire à l'Opération implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du Règlement, qui est accessible sur le Site lors de l'inscription du Participant et à tout moment sur le Site durant l'Opération.

2.1 Conditions de participation à l'Opération

2.1.1 L'Opération, gratuite sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne majeure capable, résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), et détentrice du permis moto A ou A2 (ci-après désigné le « **Participant** »).

Toute participation ayant été effectuée en dehors des dates telles que visées à l'article 3-1 ci-dessous, ne sera pas prise en compte pour la participation à l'Opération.

Pour pouvoir bénéficier, le cas échéant, du Lot tel que décrit ci-après chaque Participant, doit être détenteur d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité, jusqu'au 31 décembre 2023.

2.1.2 Toute personne souhaitant participer à l'Opération doit indiquer dans le formulaire ses informations d'identification suivantes :

- son nom,
- son prénom,
- son numéro de téléphone valide,
- son adresse e-mail valide,
- sa date de naissance,
- le code postale de son domicile,

Toute identification ou participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, réalisée sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

2.1.3 Point important : Accord sur la diffusion de l'Image

Le principe de l'Opération « Mon moto-trip écoresponsable avec Laurent Cochet », est d'offrir aux Participants ayant été sélectionnés définitivement par le Jury, une aventure de mobilité éco responsable sur leur itinéraire aux côtés de Laurent Cochet, ambassadeur de La Banque Postale.

Conformément aux stipulations de l'article 3-2 ci-dessous, **des contenus photos et vidéos de cette aventure** (ci-après désignés les « Contenus ») **seront destinés à être diffusés sur tous les canaux de communication de la Société Organisatrice et du groupe La Banque Postale auquel elle appartient** tels que :

- Communication interne : tous canaux (intranet, journal, affichage, écrans TV internes du groupe la Banque Postale),
- Communication externe : tous canaux (digital, média et hors-média : réseaux sociaux, applications, sites internet sur lesquels La Banque Postale et la société organisatrice sont présentes, presse, affichage, TV, radio, mailings, flyers évènements, PLV en bureau de poste)

Les Contenus seront également **destinés à être diffusés sur tous les canaux de communication de Laurent Cochet dans le cadre de son partenariat avec la Société Organisatrice et transmis à cet effet au Prestataire LP qui le représente.**

Les canaux de communications de Laurent Cochet susvisés sont notamment :

- son site internet : www.laurent-cochet.com
- sa chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/@LoloCochetMoto>
- ses réseaux sociaux : Facebook, Instagram, ...

La diffusion des contenus photos et vidéos des Participants retenus, issus de l'aventure, est le fondement de l'Opération.

En conséquence toute personne qui accepte de s'inscrire à l'Opération doit avoir pris connaissance de la présente disposition par laquelle elle donne son accord pour une éventuelle diffusion de son image dans le cadre de l'Opération.

Cette autorisation est donnée pour une durée maximum de cinq ans à compter de la date de réalisation des photos et vidéos.

2.2 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion de l'Opération et, le cas échéant, de perte de la qualité de Gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de l'Opération proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la validité de la sélection ou la désignation d'un Participant.

S'il s'avère qu'un Participant a reçu un Lot, tel que prévu aux termes de l'article 4 ci-dessous, en contravention avec le Règlement, par des moyens frauduleux, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice sur le Site ou aux termes du Règlement, ce Lot ne lui serait plus attribué et restera propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la Société Organisatrice, par les Prestataires ou par des tiers.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de toute participation.

ARTICLE 3 – MÉCANIQUE DE L'OPÉRATION

3.1 L'Opération se déroule du 4 septembre 2023 - 10h00 au 17 septembre 2023 - 23h59 heures de Paris (France).

L'Opération permet à la Société Organisatrice de sélectionner 4 Participants proposant chacun un itinéraire en France à parcourir en deux-roues, pour vivre une aventure de mobilité éco responsable aux côtés de Laurent Cochet, ambassadeur de La Banque Postale.

3.2 L'Opération se déroule en deux étapes :

Première étape : la Présélection

- (i) Pour participer à l'Opération et être éligible à la présélection, chaque Participant devra :
 - Se connecter au Site <https://surlaroutedevosprojets.labanquepostale.fr/mon-projet-plus-responsable/encourager-pratiques-durables/mototrip-ecoresponsable-avec-laurent-cochet> et lancer le formulaire de participation.
 - Certifier être titulaire du permis A ou A2 et être disponible sur la période prévue pour l'opération, soit 1 à 3 jours sur la période du 2 au 15 octobre 2023 inclus.
 - Préciser de point de départ et d'arrivée de l'itinéraire, ainsi que la distance approximative, dans la limite de 150 kilomètres maximum.

- Renseigner les coordonnées de l'itinéraire qu'il propose dans la limite de 150 kilomètres et joindre s'il le souhaite, le lien Google Maps de l'itinéraire proposé.
 - Décrire l'itinéraire qu'il propose et ses motivations à participer à ce moto-trip écoresponsable avec Laurent Cochet.
 - Joindre, **en option** : une photo, une vidéo ou le lien de son compte personnel Instagram, illustrant l'itinéraire qu'il propose.
 - Renseigner les informations d'identification listées à l'article 2.1.2 ci-dessus.
 - Indiquer s'il est client ou non de La Banque Postale.
 - Indiquer s'il envisage ou non de réaliser un projet en choisissant l'une des trois propositions suivantes :
 - o oui, j'ai prévu d'acheter un véhicule prochainement
 - o oui, je prépare un voyage
 - o non, pas de projet en vue
 - Et s'il a sélectionné un projet (Achat d'un véhicule ou voyage) il devra préciser s'il souhaite être rappelé par un conseiller de La Banque Postale
 - Lire le Règlement et accepter le Règlement en cochant la case appropriée.
- (ii) Un jury composé des membres ci-après :
- o 3 collaborateurs de LBPCF
 - o Laurent Cochet, ambassadeur de La Banque Postale

Étudiera puis présélectionnera un certain nombre d'itinéraires décrits sur le Site, sur la base des critères suivants, en attribuant à chaque critère une note de 0 à 5 :

1. Les itinéraires proposés présentent un lieu à découvrir en France métropolitaine hors Corse, praticable en véhicule à deux-roues, dans une limite de 150 km..
2. L'itinéraire proposé doit s'inscrire dans un cadre de mise en valeur de la nature ou de l'environnement.
3. Les candidats doivent présenter une réelle motivation à participer à un moto-trip écoresponsable

Seconde étape : la sélection définitive

- (i) Les Participants dont les itinéraires auront été présélectionnés par le Jury, conformément aux stipulations sus visées, seront contactés par le Prestataire LP, dans un délai de sept (7) jours à partir de la date de fin de l'Opération, afin :
- o D'être informés de leur présélection,
 - o Et d'être interrogés plus amplement sur la réalisation du « Moto-Trip » sur l'itinéraire proposé.

- (ii) A l'issue de ces entretiens, le Jury sélectionnera **définitivement 4 itinéraires à partir des mêmes critères que ceux visés à l'article 3-2 (ii)** et les aptitudes du Participant à valoriser son itinéraire dans le cadre de la réalisation des contenus photos et vidéos visés à l'article 2.1.3 ci-dessus .

ARTICLE 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Les quatre (04) Participants dont l'itinéraire aura été sélectionné définitivement par le Jury seront désignés par le Jury comme Gagnants de l'Opération (ci-après désigné le ou les « Gagnant(s) »).

ARTICLE 5 - DOTATION OU LOT

5.1 Chacun des quatre (04) Gagnants de l'Opération se verra offert la participation à une aventure en deux-roues « Moto-Trip » sur son itinéraire, aux côtés de Laurent Cochet (« le Lot »).

Le Lot inclus : :

- La mise à disposition d'un véhicule, assuré par le Prestataire LP, et l'équipement nécessaire pour le conduire (casque, gants...)
- La prise en charge des frais de restauration et d'hébergement (si nécessaire) des Gagnants occasionnés lors de la réalisation du moto-trip

Les Lots mis en jeu ne comprennent que ce qui est indiqué ci-dessus, à l'exclusion de tout autre bien ou services. A ce titre il est expressément précisé que :

- Tous les frais liés au déplacement des Gagnants à destination du le lieu du point de départ de l'aventure puis à leur domicile à l'issue de l'aventure, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice.
- Toute personne accompagnant le Gagnant ne pourra pas prétendre à bénéficier d'une quelconque prise en charge.

Aucun des Lots attribués ne pourra faire l'objet d'une contestation de quelque sorte que ce soit de la part de l'un quelconque des Gagnants de l'Opération ni d'aucun échange ni d'aucune remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature par la Société organisatrice. Toutefois, en cas d'impossibilité de fournir les Lots tel que visés ci-dessus, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer l'un quelconque des Lots annoncés par une dotation de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

5.2 Les Gagnants, seront contactés par le Prestataire LP sur leur téléphone, à l'effet de participer à l'aventure qui se déroulera entre le 2 et le 15 octobre 2023 inclus.

Les Participants n'ayant pas été sélectionnés ne seront pas contactés par la Société Organisatrice

Tout Gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours à compter de la notification de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le Lot sera attribué à un nouveau gagnant. Le Gagnant injoignable dans le délai défini ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Le Lot attribué est personnel et non transmissible.

5.3 Les Gagnants qui ont accepté par leur participation à l'Opération le Règlement, s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne le Lot, ou toutes conséquences engendrées par la possession ou la jouissance de ce Lot.

Chacun des Gagnants doit respecter le Règlement. S'il s'avère que l'un d'entre eux ou tous les Gagnants ne répondent pas aux critères du Règlement, le ou les Lots ne leur seront pas attribués. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du gagnant concerné et, le cas échéant, le remboursement du Lot déjà adressé.

ARTICLE 6 - REGLEMENT DE L'OPERATION

Le Règlement complet de l'Opération peut être consulté en ligne sur le site internet suivant : <https://surlaroutedevosprojets.labanquepostale.fr/mon-projet-plus-responsable/encourager-pratiques-durables/mototrip-ecoresponsable-avec-laurent-cochet>

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

La Banque Postale Consumer Finance
Direction Marketing et Commerciale / Pôle communication –
Opération Clients 2023 – « Mon moto-trip écoresponsable avec Laurent Cochet »
1-3 avenue François Mitterrand
93212 La Plaine Saint-Denis CEDEX

La Société Organisatrice se réserve, le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou prolonger l'Opération et ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait.

Toute modification éventuelle du Règlement devra faire l'objet d'un avenant, qui devra être communiqué, à toute personne ayant demandée communication du Règlement.

Les frais d'affranchissements liés à la demande du Règlement et/ou de son ou ses avenant(s) seront remboursés, au tarif lent en vigueur. Une seule demande de remboursement par personne sera prise en compte. Toute demande incomplète ou erronée ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 7 - CONNEXION ET UTILISATIONS

La participation à l'Opération par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet par les Participants, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger, ou transférer des informations (plus particulièrement, la Société Organisatrice ou son Prestataire ne sauraient être tenus responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques, aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale).

La Société Organisatrice et son Prestataire déclinent toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'accès Internet de la ligne téléphonique, ou de toute autre connexion technique, ou d'envoi de formulaires à une adresse erronée.

L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par les éventuels virus présents sur le réseau Internet n'est pas de nature à engager la responsabilité de la Société Organisatrice et/ou de son prestataire.

La Société Organisatrice et son Prestataire mettent tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou des outils disponibles, mais ne sauraient être tenus pour responsables des erreurs et/ou d'une absence de disponibilité des informations.

Toute connexion au Site qui viendrait à être interrompue ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 8 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION

Les frais engagés pour la participation à l'Opération, via Internet, seront remboursés, sur demande adressée par le Participant à l'Opération par courrier, à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

La Banque Postale Consumer Finance
Direction Marketing et Commerciale / Pôle communication –
Opération Clients 2023 – « Mon moto-trip éco-responsable avec Laurent Cochet »
1-3 avenue François Mitterrand
93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

Le montant forfaitaire du remboursement correspondant aux éventuels frais de communication téléphonique (accès Internet) occasionnés pour s'inscrire à l'Opération et y participer sera de 0,61€ TTC (base forfaitaire maximum).

Toute demande de remboursement des frais de connexion à internet, devra être envoyée par courrier postal, au plus tôt quinze (15) jours suivant la date de participation à l'Opération et au plus tard le 01 octobre 2023 minuit. Elle devra comporter, les documents et informations suivants relatifs au Participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique,
- une photocopie de sa carte d'identité ou de son passeport,
- la date et l'heure de sa participation,
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès précisant la date et l'heure de connexion,
- un RIB.

Le remboursement se fera par virement bancaire ou par chèque en fin d'opération.

Un seul remboursement par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même RIB) sera accordé.

Toute demande de remboursement incomplète ou effectuée après le 01 octobre 2023 minuit (cachet de La Poste faisant foi) ne sera pas prise en compte.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Les frais d'affranchissements liés à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés, au tarif en vigueur.

Le Participant ne pourra obtenir le remboursement de ses communications uniquement dans le cas où il accède à l'Opération à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel.

Tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wifi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure la connexion au Site et la participation à l'Opération n'aura occasionné aucun frais ou débours spécifique au Participant.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du Lot valablement gagnée. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes de réception par un Gagnant de son Lot.

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données utilisées pour le fonctionnement du Site, restent propriété de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de litiges nés de l'utilisation par le Participant, des images, objets représentés, marques et dénominations commerciales, éléments graphiques, informatiques et les bases de données utilisées dans les vidéos ou photos joints au formulaire. Le Participant sera tenu seul responsable.

La responsabilité de la Société Organisatrice et celle des Prestataires ne sauraient être engagée si l'Opération devait être annulée, reportée, modifiée ou écourtée en raison d'événements indépendants de leur volonté.

La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, de reporter toute date annoncée ou d'annuler l'Opération. La Société Organisatrice et son prestataire dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'Opération.

La Société Organisatrice et son Prestataire pourront modifier ou annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Opération. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel (les Données), les Données recueillies auprès des Participants à l'Opération, sont obligatoires pour valider leur participation. A ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable est la Société Organisatrice.

Ces données sont utilisées pour les besoins de la gestion de l'Opération, par la Société Organisatrice et par ses Prestataires et feront l'objet d'une destruction sécurisée par la Société organisatrice et ses Prestataires à l'issue de l'Opération soit le 31 Octobre 2023.

Ces données seront hébergées par le Prestataire Numberly, mandaté par la Société Organisatrice à ces fins.

Si vous en avez fait la demande, vos données seront traitées par la Société Organisatrice afin qu'un conseiller puisse vous rappeler sur la base de votre consentement. A ce titre vos données seront conservées pour une durée de 3 mois à compter de la date de fin de participation à l'Opération, soit au plus tard le 17 décembre 2023.

Sous réserve de votre consentement préalable, vos Données seront traitées par la Société Organisatrice dans les cas suivants :

- votre inscription à notre Newsletter
- pour réaliser de la prospection commerciale par voie électronique de la part de la Société Organisatrice elle-même, de ses Prestataires (sous-traitants) ou du Groupe La Banque Postale auquel elle appartient.

Elles ne seront pas conservées au-delà de 3 ans à compter du dernier contact avec vous. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné.

Les Participants à l'Opération sur lesquelles portent les Données collectés disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement des Données. Ils peuvent aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données après leur décès.

Ces droits peuvent s'exercer en adressant un courrier à :

**La Banque Postale Consumer Finance,
Service clientèle
93812 Bobigny CEDEX 9,**

Les Participants devront joindre à leur demande une copie de leur pièce d'identité.

Les Participants peuvent également contacter le Délégué à la Protection des Données (DPD) en lui adressant un courrier à :

**DPD, La Banque Postale
115 rue de Sèvres
75275 Paris.**

En cas de difficulté en lien avec la gestion des Données, les Participants à l'Opération peuvent adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 11 - CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de l'Opération du Prestataire ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatiques desdites informations.

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE - LITIGES - INTERPRETATION

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question qui viendrait à se poser dans le cadre de la participation à l'Opération, sera soumise à la Société Organisatrice.

A cet effet, toute réclamation devra être formulée au plus tard dans un délai d'une semaine après la clôture de l'Opération (cachet de la poste faisant foi), par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante :

La Banque Postale Consumer Finance
Direction Marketing et Commerciale / Pôle communication
Opération Clients 2023 – « Mon moto-trip écoresponsable avec Laurent Cochet »
1-3 avenue François Mitterrand
93212 La Plaine Saint-Denis CEDEX

Cette lettre devra indiquer la date précise de la participation à l'Opération, les coordonnées complètes du Participant et le motif de la réclamation. A défaut, aucune réclamation ne sera acceptée.

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. A défaut d'accord amiable dans un délai d'un (1) mois à réception du courrier de réclamation par la Société Organisatrice, tout litige pourra être soumis par l'une ou l'autre partie à la juridiction compétente.
